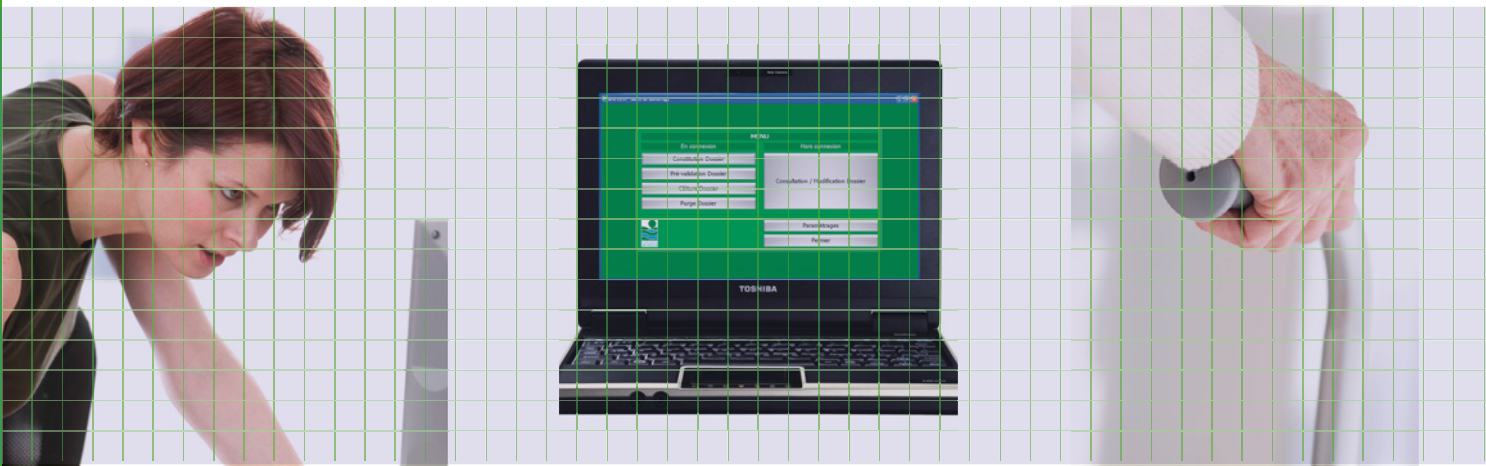


FileDirector™

Application Nomade d'Instruction et Gestion de Dossiers APA



FileDirector™ au Conseil Général 57



FileDirector™ au Conseil Général 57

Application Nomade d'Instruction et Gestion de Dossiers APA

> Les principes fondateurs de l'APA

L'allocation personnalisée s'adresse à l'ensemble des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un soutien de la collectivité.

Elle est attribuée dans les mêmes conditions sur tout le territoire. L'uniformisation des tarifs et des barèmes nationaux garantit l'égalité et la transparence du dispositif vis-à-vis des usagers.

En effet, un tarif national fixe le montant maximum du plan d'aide à domicile en fonction du degré de perte d'autonomie du bénéficiaire.

> Un champ des bénéficiaires élargi

L'une des caractéristiques de l'APA est d'avoir supprimé la condition de ressources et ses effets de seuil.

Aucune demande ne peut être écartée au motif que les ressources dépasseraient certains plafonds. L'allocation peut donc être attribuée à toute personne en perte d'autonomie, dès lors qu'elle répond aux conditions de base fixées par la loi.

En outre, alors que la PSD était uniquement réservée aux personnes présentant un fort degré de dépendance (GIR 1 à 3), l'APA s'adresse aussi aux personnes moyennement dépendantes (GIR 4).

> Des prises en charge diversifiées

L'APA est une prestation en nature personnalisée : elle est donc affectée à des dépenses précisément adaptées aux besoins particuliers de chaque allocataire. Ainsi, l'APA peut être mobilisée pour financer toute une palette de services tels que l'aide ménagère, l'accueil de jour, l'accueil temporaire, les aides techniques (pour la part non couverte par la sécurité sociale) ou l'adaptation du logement et de l'environnement matériel.

> Une gestion de proximité, rigoureuse et transparente

L'APA est gérée par les départements. La mise en œuvre de cette prestation se fait en associant tous les partenaires concernés, sous la responsabilité du président du Conseil Général.

Ce partenariat s'illustre par la création d'une commission composée notamment de représentants du département et des organismes de sécurité sociale, afin d'éclairer les décisions du président du conseil général en matière d'attribution de l'APA.

Par ailleurs, afin de garantir l'effectivité des droits des usagers, la procédure administrative d'instruction et la liquidation de la prestation sont précisément définies.

> Le choix de FileDirector

Pour répondre aux besoins liés à l'instruction du dossier, limité en terme de temps, le Conseil Général 57 a décidé de dématérialiser totalement les procédures administratives d'instruction et de liquidation des prestations, en mettant en place avec FileDirector, outre la gestion des pièces du dossier, une interface personnalisée utilisée par les assistantes sociales dédiées en mode nomade.



> Interfaces personnalisées

FileDirector offre la souplesse de pouvoir personnaliser les interfaces clients, de façon à les adapter aux besoins des utilisateurs.

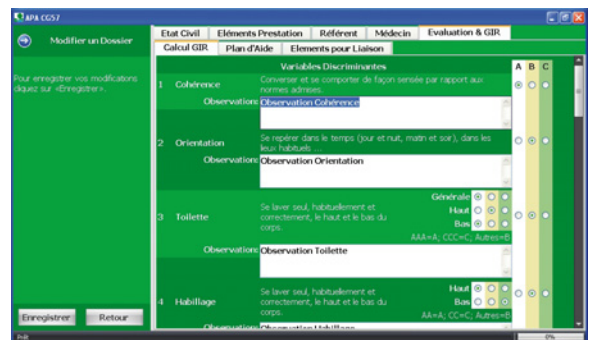
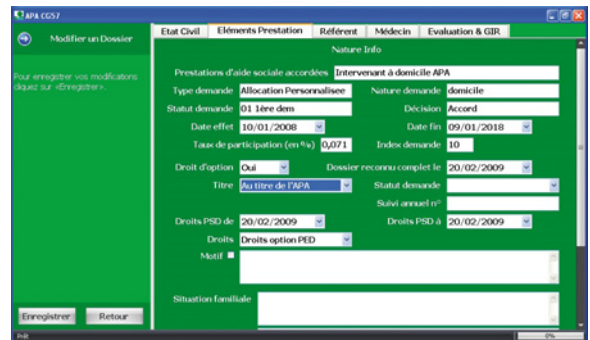
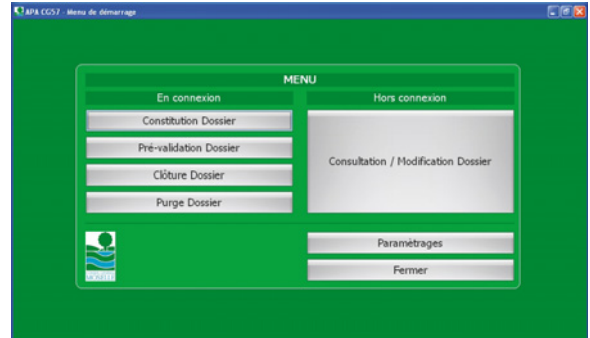
Différentes interfaces pourront être utilisées par les groupes de travail, en fonction du type de document ou de l'application.

> FileDirector APA

Une interface spécifique a été adaptée à la demande du Conseil Général de la Moselle pour l'application "instruction dématérialisée du dossier d'APA (aide aux personnes âgées)".

Cette interface a par ailleurs été, à l'origine, également adaptée à l'ultraportable Toshiba NB 100, les utilisateurs étant principalement les assistantes sociales dédiées à cette application.

Cette interface permet bien évidemment un fonctionnement en mode connecté et déconnecté pour répondre aux besoins exprimés en termes de nomadisme.



TOSHIBA

Leading Innovation >>>

**TOSHIBA
DIVISION INFORMATIQUE**

7, rue Ampère
BP 131
92804 PUTEAUX CEDEX

CONTACT

Jeannot Allouche
Tél. 06 07 89 43 36
Mail : jallouche@toshiba-tsf.com



Gestion Numérique de l'Information

SIÈGE SOCIAL

7, place de l'Europe
Espace Robert Schuman
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tél. : 02 31 08 36 80
Fax : 02 31 08 36 81
Web : www.scanfile.fr
Email : infos@scanfile.fr

CONTACT

Didier Diacre
Directeur marketing
Tél. : 02 31 08 36 80